

RÈGLEMENT INTÉRIEUR OZEDANSE

2020-2021

Parce que la danse est l'école de la rigueur, de l'exigence, de la discipline, du respect de soi et des autres, nous vous demandons de prendre le temps de lire le règlement de l'école de danse.

INSCRIPTION ET COTISATION

1/ Age minimum requis : 5 ans

2/ Lors de l'inscription, les pièces suivantes sont à fournir :

- Une copie de l'attestation de paiement des frais d'inscriptions de **12 euros par famille** sur le site "Helloasso" (**frais d'inscription non remboursable**)

3/ Paiement possible des cours en 1 ou 3 chèques débités en octobre, décembre et février.

L'inscription est annuelle et engage au paiement intégral de la cotisation et des frais d'inscription pour l'année en cours.

La cotisation annuelle et les frais d'inscriptions ne feront l'objet d'aucun remboursement

Seule une interruption pour cas de force majeure pour : déménagement, mutation, incapacité de reprendre les cours pour raison médicale jusqu'à la fin de l'année et sur présentation d'un justificatif permet un remboursement. Celui-ci est alors de 50 % sur les trimestres restants dus.

4/ En cas d'effectif trop faible un cours peut être supprimé. Un autre cours sera alors proposé.

Dans ce cas seulement, l'inscription d'un élève peut à sa demande être annulée si le changement ainsi décidé ne lui permet plus de suivre ses cours du fait de son emploi du temps et fera l'objet d'un remboursement.

5/ L'absence temporaire d'un professeur pour raison médicale ne dépassant pas une semaine ne constitue pas un motif de remboursement. Dans le cas d'une absence de professeur pour raison personnelle, le cours sera récupéré.

6/ Participation financière d'un comité d'entreprise : L'adhérent règle la totalité des sommes dues.

Sur demande, l'école lui fournit une facture acquittée qui permettra une prise en charge par le comité d'entreprise.

DÉROULEMENT DES COURS

Le planning annuel des cours de chaque professeur ainsi que les dates des évènements de l'école de danse sont consultables sur le site : **ozedanse.fr**

L'accès aux salles de cours n'est autorisé qu'en présence des professeurs.

Les parents sont responsables des dégradations qui pourraient être commises dans les locaux par leurs enfants.

Les personnes non inscrites aux cours ne sont pas autorisées à pénétrer dans les salles de danse pendant les cours, à l'exception des journées portes ouvertes.

Les élèves sont tenus de respecter les horaires de début et de fin de cours et de garder un comportement correct envers leur professeur et les autres élèves dans les salles de danse et les vestiaires.

Les parents accompagnant les élèves doivent s'assurer de la présence du professeur avant de les y laisser. La responsabilité des parents commence dès la fin du cours (vestiaires et extérieurs)

Tenue vestimentaire : Les élèves doivent avoir une tenue spécifique à la pratique de la danse déterminée par leur professeur en début d'année. Chaque élève doit se présenter en cours avec une coiffure soignée (chignon, queue de cheval, cheveux attachés...).

Les chaussures pour les cours doivent être exclusivement réservées à cet usage.

COMMUNICATION

Toutes les informations à destination des parents se font via : secretariat@ozedanse.fr vers l'adresse mail des parents communiquée lors de l'inscription.

Le site internet : **ozedanse.fr**

La page Facebook : **ozedanse**

SPECTACLE ET RÉPÉTITIONS

L'assiduité est une condition essentielle à un travail efficace. **Toute absence doit être signalée au professeur par mail: secretariat@ozedanse.fr**

La régularité exigée durant la période « préparation GALA » entre février et juin permet l'assimilation des chorégraphies. **En cas de plus de 3 absences durant cette période, cela peut, après avis du professeur, entraîner une non participation au gala.**

L'élève s'engage à participer à la répétition générale et à chacune des représentations (sauf pour les éveils 5 ans : 2 représentations le samedi)

Les parents sont dès à présent informés des dates de la répétition générale et des représentations :

GALA de fin d'année 2021 :

*** répétition générale :**

Samedi 29 mai 2021 (9h - 13h)

*** trois représentations :**

Vendredi (soir) 04 juin 2021

Samedi (après midi) et samedi (soir) 05 juin 2021

Pour le bon déroulement des spectacles, les règles suivantes doivent être respectées :

- ★ Les danseurs devront être présents au moins 30min avant le début du gala. Les horaires vous seront communiqués dans le courant de l'année.
- ★ Les danseurs doivent rester en costume avec leurs camarades dans les coulisses ou assis devant la scène.
- ★ Les entrées et sorties de la salle de spectacle en dehors de l'entracte doivent être limitées.
- ★ A l'entracte, les parents peuvent récupérer leur(s) enfant(s) à l'entrée des loges, ces derniers seront alors sous leur responsabilité.
- ★ Les élèves seront tenus de prendre soin de leur(s) costume(s). Toute dégradation sera facturée.